

CONSEILS DE PRÉVENTION POUR LES PERSONNELS SOIGNANTS



MON DOMICILE



- Je signale mon absence à un proche de confiance (concierge, voisin, famille)
- Si je suis absent, je crée l'illusion d'une présence à mon domicile (je fais relever le courrier, j'ouvre les volets le matin et les referme le soir)
- Je ne laisse pas d'objet de valeur visible à travers les fenêtres

MES LOCAUX PROFESSIONNELS



- Je vérifie le bon fonctionnement de mes équipements de sécurité ou je mets en place des équipements de sécurité
- Je ne laisse pas d'objet de valeur visible à travers les fenêtres
- Je mets le matériel sensible sous clés (notamment ordonnanciers, masques, gel hydroalcoolique, médicaments)
- Je fais appel aux référents sûreté de la Police nationale pour obtenir des conseils de protection

MON VÉHICULE PROFESSIONNEL

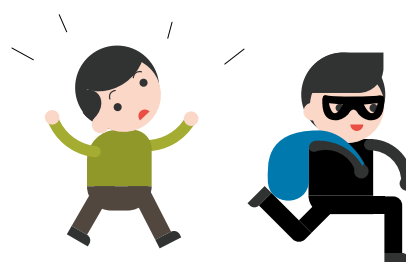


- Je ne laisse pas apparent du matériel médical ou sensible (ex : ordonnancier), ni des objets permettant d'identifier ma profession
- Je laisse le caducée visible seulement en cas de nécessité
- Je verrouille les portières, à l'arrêt mais aussi en mouvement

SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX



- J'évite de m'exposer sur les réseaux sociaux
- Je vérifie les paramètres de sécurité de mes équipements informatiques
- Je maîtrise mes contacts (je refuse les contacts et les mails suspects)
- Je signale les contenus illicites qui circulent sur internet : escroqueries, trafics illicites, menaces ou incitations à la violence, etc. (signalement sur la plateforme numérique **PHAROS**)



JE SUIS VICTIME :

- **En cas d'urgence : j'appelle le 17 ou le 112**
- **Pour déposer plainte :**
 - je me rends au commissariat
 - je fais une pré-plainte en ligne (seulement pour les atteintes aux biens)



POUR TOUTE QUESTION À LA POLICE NATIONALE

Je dialogue via **le Tchat** sur police-nationale.interieur.gouv.fr



POUR TOUTE INFORMATION GÉNÉRALE ET DÉMARCHE EN LIGNE :

police-nationale.interieur.gouv.fr